

## Les musiciens locaux prévoient de nombreuses animations



Plaisir de partager sa passion pour les musiques traditionnelles.

Le groupe des Musiciens du Nayrac a commencé ses activités il y a quelques années et a bien évolué depuis. Ainsi, les passionnés de musique traditionnelle se retrouvent le mardi matin, à l'espace multiculturel, pour leurs répétitions.

C'est une scène ouverte où chacun vient avec son instrument et participe selon

ses compétences mais toujours avec plaisir, envie de progresser et de partager un bon moment. Le bouche à oreille fonctionne et les musiciens viennent de Rodez, Laguiole, Huparlac, Espalion, Cantoin, St-Amans-des-Côts, et bien sûr, du Nayrac, avec cabrettes, banjo, guitare, batterie, accordéons diatoniques et chromatiques...

Vous pourrez les rencontrer et les applaudir dans le village au cours des mois qui viennent avec un bal traditionnel le dimanche 8 mai, un vide-greniers le samedi 25 juin, l'animation de la fête des mères, du feu de la St-Jean, de la fête de la St-Etienne, des terrasses des commerces en été et certainement à d'autres occasions.

## Préparation de la fête de la Saint Etienne



De nombreux participants à la réunion.

Les membres du Foyer Rural se sont retrouvés pour préparer la fête de la Saint Etienne.

Programmée les 5, 6 et 7 août, plusieurs animations sont déjà calées et devraient satisfaire le plus grand nombre de visiteurs. Dès le vendredi, une soirée cinéma de plein air est encore à finaliser. Pour le samedi, c'est plus précis avec la soirée apéro-concert animée par les groupes Red Line et Ber-

zinc. Quant au dimanche, la journée débutera avec la dégustation de tripous suivie de la messe et du vin d'honneur avec animation musicale offert par la municipalité. Comme pour les éditions précédentes, le rassemblement de véhicules anciens se tiendra au cœur du village et ravivera quelques souvenirs aux passionnés. La tombola se verra dotée de nombreux lots, un bal traditionnel devrait ravir les amateurs tan-

dis que le jeu de piste Mysterious Party permettra de découvrir le village à l'aide de son smartphone et d'indices situés ici et là. Cette année, une nouveauté est à noter : le Beach Rugby en partenariat avec le club espalionnais. La journée se terminera avec le repas dansant à l'espace multiculturel.

Une prochaine réunion est fixée au samedi 21 mai pour finir de concrétiser ce programme riche et varié.

Sport Quilles

## Carton plein pour le quine du club



**De nombreux joueurs ont tenté leur chance.**

Annulé en 2021, prévu en janvier dernier, le quine du Sport Quilles a pu avoir lieu samedi 5 mars. Tous les membres du club étaient présents pour cet événement tant attendu.

Tout avait été préparé en amont et la soirée s'est déroulée sans problème... Si de

nombreux cartons avaient été vendus au cours des semaines précédentes, les inconditionnels de ce jeu prenaient plaisir à s'installer dans la salle et tentaient leur chance au cours des parties qui s'enchaînaient et on pouvait entendre des «Quine !» accompagnés de cris de joie. Ainsi les jambons,

bons d'achat, voyage en Italie, coffrets gourmands et autres lots ont ravi les gagnants.

Maintenant, les quilleurs nayracois vont penser aux entraînements et aux rencontres, où ils pourront montrer leurs talents et réaliser les meilleurs scores possibles pour honorer leur club.

## **Le Nayrac**

# Le plan d'eau est aménagé pour la pêche



La date du 12 mars était inscrite sur l'agenda des pêcheurs depuis plusieurs jours. Mais cette année était particulière, suite à l'aménagement du plan d'eau du Nayrac et son classement en 2e catégorie. Il y a quelques semaines, sept pontons en bois ont été construits par une entreprise spécialisée et facilitent l'accès au lac. L'un d'entre eux est même conçu pour les personnes à mobilité réduite. Des travaux vont suivre avec la mise en place de tables de pique-nique et d'autres encore pour valoriser ce lieu et le rendre le plus accueillant possible...

### Deux truites au bout de la ligne !

Il y a quelques jours, des truites arc-en-ciel ont été lâchées et ont permis aux pêcheurs de réaliser quelques belles prises (limitées à six, bien entendu). L'un d'eux a même eu la belle surprise de voir une truite accrochée à chacun de ses deux hameçons ! Ses voisins l'ont félicité et l'ont aidé à les décrocher. Il est utile de rappeler que le permis est obligatoire pour pratiquer la pêche dans ce petit lac, et qu'on peut se le procurer au bar tabac Chez Christiane au Nayrac.



### **LE NAYRAC.** Reprise des activités au club Sourires d'automne

Ce mardi 8 mars, les membres du club Sourires d'automne se retrouvaient à l'espace multiculturel pour un après-midi jeux. Tous étaient très heureux de se retrouver après ces longues semaines et s'installaient aux tables pour des parties de belote, dominos, tarot, Rummicub... avant de partager un délicieux goûter. C'était aussi le moment pour renouveler son adhésion et prendre connaissance du programme des animations à venir. Et elles ne manquent pas ! En mars, jeux le 22, en avril, jeux le 5, quine le 10, sortie à Toulouse le 19, en mai, jeux les 3 et 17 et voyage de 5 jours dans les Alpes du Sud à partir du 30, en juin, jeux le 7. Puis ce sera la pause estivale avant la reprise de septembre et bien d'autres rencontres.

Activité parlementaire du sénateur Jean-Claude Anglars

## Le point sur quelques dossiers

Dernièrement, nous avons rencontré le sénateur Jean-Claude Anglars afin de faire un point sur son activité parlementaire et sur l'action du Sénat. L'élu local, ancien maire d'une petite commune rurale, est membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable au sein du Sénat, la chambre haute du Parlement, représentant les collectivités territoriales.

### L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

► Proposition de loi sur l'artificialisation des sols.

Ce mandat au service des collectivités locales, au plus près des besoins et de la réalité du terrain, l'a amené à déposer une proposition de loi relative à la réalisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols en fonction de la densité de population des communes rurales.

Exercice difficile s'il en est car, d'un côté il faut satisfaire les besoins des communes à offrir des espaces à construire, et de l'autre permettre aux agriculteurs de disposer d'espace pour pouvoir travailler. Et cette proposition de loi — PPL dans le jargon parlementaire — qui comportait 7 articles, modifiait le code de l'urbanisme et celui des collectivités territoriales et a recueilli l'aval de 30 cosignataires.

La proposition du sénateur Anglars répond à une problématique globale à laquelle il faut remédier pour éviter l'étalement urbain et le recul des surfaces agricoles. Il faut aménager le principe existant. Pour cela, la PPL se fonde sur un indicateur de l'INSEE: la grille de densité communale — les communes rurales (définies comme peu denses et très peu denses par l'INSEE) représentent 33% de la population mais 88% de la superficie du territoire.

Déposée au Sénat le 14 décembre, et pour une raison de procédure parlementaire, cette proposition de loi sera examinée après le renouvellement de l'Assemblée nationale, en espérant qu'elle sera adoptée par les deux chambres car c'est un sujet de terrain qui doit être traité.

► Questions au Gouvernement

● Pullulation des rats taupiers (publiée dans le JO Sénat du 27/01/2022):

L'épisode d'explosion des populations de rats taupiers qui ravagent les cultures fourragères, les prairies temporaires, permanentes et semi-naturelles sur le Nord-Aveyron et l'ensemble du Massif Central est un problème économique (impact pour les agriculteurs), sanitaire (en lien avec les ressources en eau et risque de propagation d'épizooties) et environnemental (dégradation des milieux, notamment de la prairie naturelle du Massif Central).

Une problématique immédiate et sur le long terme.

Jean-Claude Anglars a interrogé le ministre de l'Agriculture en janvier sur ce que compte faire le Gouvernement pour accompagner économiquement les agriculteurs dans les mesures de lutte contre les rats taupiers et pour compenser les pertes de récoltes car il faut aider les agriculteurs à passer ce cap.

Et sur la question des moyens alloués à la recherche pour la mise au point de nouveaux moyens de lutte adaptés aux enjeux sanitaires et de préservation de la faune sauvage, il faut avancer sur le sujet avec de vraies solutions innovantes.

● Demande d'IG du Couteau de Laguiole (en attente de publication au JO Sénat):

«C'est l'INPI qui instruit les demandes d'Indication Géographique des Produits Artisanaux et Industriels issus de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, nous indique en préambule le sénateur. J'ai donc interrogé le Ministre récemment sur "la protection du nom des collectivités territoriales et la procédure de demande d'Indication Géographique industrielle et artisanale" car je soutiens totalement la commune de Laguiole dans son combat pour la maîtrise de l'utilisation de son nom. C'est Laguiole qui a été à l'origine de la loi et la candidature de Thiers ne me paraît pas en phase avec la notion d'Indication Géographique. Je suis inquiet sur la bonne mise en œuvre de la loi et sur son avenir: clairement l'outil juridique est menacé et le dispositif risque d'être mis à mal. Il est indispensable que l'Etat prenne conscience de cette incohérence, j'attends la réponse du Ministre».

### LE PORTAGE DES LOIS

► Mise en place d'une taxe sur le transport routier de marchandises en Alsace.

Jean-Claude Anglars, a été rapporteur de texte sur le projet de loi (PJJ) ratifiant les ordonnances prises sur le fondement de l'article 13 de la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et plus particulièrement sur la mise en place d'une taxe sur le transport routier de marchandises en Alsace: le Sénat approuve définitivement un texte très attendu.

Depuis 2005, l'Alsace appelle de ses vœux l'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises sur le réseau routier qui la traverse, compte tenu des importants reports de trafic liés à la mise en place d'une taxe outre-Rhin.

Après plus de 15 ans d'attente, sur la proposition de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de son rapporteur, Jean-Claude Anglars, le Sénat a choisi de ne pas retarder davantage l'entrée en vigueur du projet de loi visant à ratifier trois ordonnances relatives au transport routier en Alsace. Ainsi, la possibilité donnée à la Collectivité européenne d'Alsace de mettre en place une taxe sur les poids lourds de marchandises empruntant certaines voies de son domaine routier va enfin devenir une réalité.

Le Sénat a adopté ce projet de loi sans modification.

► Implantation d'installations photovoltaïques sur des sites dégradés

Porter à 40% d'ici 2030 la part des énergies renouvelables dans notre production d'électricité, tel était l'un des objectifs ambitieux de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015 pour faire face à l'urgence climatique. Afin d'ancrer cet objectif dans les territoires, la loi Climat et résilience de 2021 en a prévu la déclinaison au niveau régional.

Concrétiser nos ambitions de développement des énergies renouvelables implique de tirer parti du potentiel de tous les territoires. Or, depuis de nombreuses années, les communes littorales et insulaires désireuses d'implanter des panneaux solaires se heurtent à la loi littoral de 1986, qui interdit ce type d'installation en discontinuité des constructions existantes.

La proposition de loi visant à permettre l'implantation d'installations photovoltaïques sur des sites dégradés propose de remédier à cet obstacle de manière encadrée et pragmatique. Afin de tenir compte des impératifs de protection de l'environnement et des paysages, les implantations seront uniquement permises sur des friches, dont la liste sera fixée par décret, et elles feront l'objet d'un encadrement strict, notamment grâce à la réalisation d'une étude d'incidence environnementale.

Sur la proposition du rapporteur, Jean-Claude Anglars, la commission a approuvé, en la précisant, cette réforme qui permettra de mieux associer les territoires littoraux à la transition énergétique de la France.

L'adoption par le Sénat de la proposition de loi ainsi modifiée est un progrès. La commission appelle donc dès à



Jean-Claude Anglars lors de la séance des Questions au Gouvernement.

présent le Gouvernement à saisir l'opportunité offerte par ce véhicule législatif, largement consensuel. Il s'agit de répondre enfin à une demande ancienne et légitime des élus du littoral, qui était inscrite à l'article 102 de la loi Climat et résilience mais a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel comme cavalier législatif.

### LA LOI 3DS

La Loi 3DS: Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (anciennement Loi 4D pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et... Décomplexification!).

Un texte qui porte la marque du Sénat qui a souhaité insuffler une plus grande ambition en faveur des territoires. Au terme d'une négociation ferme, les sénateurs ont obtenu plusieurs avancées sur des points majeurs:

► Consolidation de la différenciation par un partage plus souple des compétences

● Permettre aux élus locaux de fixer eux-mêmes la composition des conférences territoriales de l'action publique (CTAP).

● Ouvrir aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la délégation de compétences vers les régions ou les départements.

● Rendre de la flexibilité aux collectivités, en permettant d'organiser des intercommunalités «à la carte». C'est-à-dire des transferts de compétences par seulement certaines communes membres d'un EPCI.

● Faciliter la restitution de la compétence voirie et de la compétence tourisme aux communes.

● Redonner la main aux communes dans l'exercice des compétences eau et assainissement, par la préservation des syndicats mixtes intercommunautaires au-delà de 2026.

Le Sénat s'est opposé au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes aux

EPCI, le Gouvernement l'a refusé.

Garantir plus de concertation et de marges de manœuvre pour les départements et les régions. Les départements et les régions profiteront de plusieurs apports sénatoriaux au texte, inspirés de ses travaux antérieurs et destinés à renforcer le dialogue entre ces collectivités et l'Etat, mais aussi à conforter leurs rôles dans certains domaines, comme l'environnement, l'économie ou l'éducation:

● Dans le domaine environnemental, le texte négocié en CMP prévoit la création formelle d'un comité Etat-Régions, accroît le rôle du conseil départemental dans la création des sites Natura 2000, ou encore permet la délégation aux régions volontaires de tout ou partie des fonds chaleur et économie circulaires de l'ADEME.

● Dans le domaine économique, les possibilités d'accroître d'aides départementales à la filière halieutique ont été élargies, ainsi que les prérogatives des régions dans la coordination des acteurs du service public de l'emploi.

● Sur la question des gestionnaires des collèges et lycées, le Sénat s'était montré critique sur le manque d'ambition du texte initial, ce qui a permis de réaliser une avancée durant la suite des travaux: la reconnaissance aux présidents de conseil départemental et régional d'une autorité fonctionnelle sur ces agents.

● Enfin, dans le domaine sanitaire, le Sénat a également obtenu ce soit amorcée une réflexion sur le transfert de la médecine scolaire aux conseils départementaux.

► Renforcer l'Etat déconcentré au niveau des Départements

● Renforcer le rôle du préfet de département dans l'attribution de la compétence de soutien à l'investissement local (DSIL).

● Faire du préfet de département le délégué territorial de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des agences de l'eau.

● Garantir un droit d'information des collectivités territoriales sur toute fermeture de services publics sur leur territoire.

► Conforter la décentralisation en donnant davantage de marges de manœuvre aux collectivités

● Permettre aux communes de mieux maîtriser les implantations d'éoliennes grâce aux plans locaux d'urbanisme (PLU). Le Sénat souhaitait un droit de veto, mais le Gouvernement a refusé.

● Affirmer le caractère volontaire de la participation financière des collectivités territoriales aux investissements des établissements de santé et mettre en cohérence l'objet de cette participation avec les compétences de chaque échelon de collectivités.

● Renforcer la représentation des élus, des maires ruraux, au sein de plusieurs organes locaux, notamment au sein des commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et des conférences territoriales de l'action publique (CTAP). Le Sénat avait demandé le partage de la présidence de l'ARS entre le préfet de région et le président du conseil régional, le Gouvernement s'y est opposé.

► Réformer la loi SRU pour une plus grande adéquation avec la réalité des territoires

● Adapter la loi SRU à chaque commune, en permettant la conclusion de contrats de mixité sociale (CMS) entre le maire et le préfet, sans veto de la commission nationale SRU. Dans ce nouveau cadre contractuel, le maire et le préfet prendront en compte les spécificités du territoire dans son parcours de rattrapage, mais aussi les difficultés et les efforts de la commune.

L'intitulé de la loi 3DS est beaucoup plus prometteur que son contenu. Cette loi n'est qu'une étape sur la voie d'un renforcement de la décentralisation. A l'avenir, un texte plus ambitieux s'avèrera nécessaire.

# Pêche Les fines gaules seront exactes au rendez-vous

■ *Ce samedi, c'est l'ouverture tant attendue de la pêche à la truite.*

**P**our le président Claude Rus et ses amis de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) d'Espalion les perspectives sont favorables pour une bonne ouverture. Pas d'eau de fonte de neige du plateau de l'Aubrac, des températures plutôt clémentes, donc des eaux pas trop froides, pas de grand vent et pas de grandes pluies en perspective pour le confort du pêcheur... Tout devrait bien se passer et le plaisir être au rendez-vous.

## Des parcours pour tous les goûts

Avec le tronçon du Lot (eaux de 2e catégorie) allant en aval du déversoir de Castelnaud jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Coubiou mais surtout ses nombreux affluents avec en particulier les boraldes qui sont le domaine des belles farios sauvages, chaque pêcheur aura le choix d'un parcours correspondant à ses attentes. Sans oublier, même s'il ne sont pas sur le territoire de l'AAPPMA, que rien n'empêche de faire quelques kilomètres supplémentaires pour aller taquiner le poisson sur les retenues voisines de Castelnaud en amont ou de Golinac en aval. A cela s'ajoute le plan d'eau du Nayrac aménagé et sécurisé par la fédération pour une sortie en famille et qui servira pour les journées d'initiation pour les jeunes et les concours. A noter aussi que le président se félicite du nettoyage des berges du Lot par la mairie sur le



Le conseil d'administration s'est retrouvé pour préparer la saison.

tronçon entre le Roc de l'Arche et face au collège. *«Cela va faciliter grandement la pratique de la pêche sur ce secteur».*

## Une équipe motivée

Le président Claude Rus a la chance d'être entouré d'une équipe motivée prête à s'investir pour les actions de protection et de promotion de la pêche. A ses côtés, on re-

trouve Gabriel Lacombe à la trésorerie et Frédéric Skirlo au secrétariat et un conseil d'administration bien structuré avec Pierre Martin, Michel Bonnaterre, Jean-Marc Auméras, Jean Lavessière, René Garrigou, José Sanchez, Alain Belbès, Bruno Demachy, Maxime Moncet. Des pêcheurs qui vont s'investir, d'abord pour une dizaine de lâchers (environ 450 trui-

tes arc-en-ciel ou fario portion de 23 à 25 cm tous les 15 jours dans le Lot) sans oublier quelques initiations pour les jeunes et en milieu scolaire. Ainsi que pour l'encadrement de la section «pêche à la mouche» avec l'apprentissage du montage des mouches en hiver et celui de l'art de fouetter lorsque les beaux jours arrivent.

## Un président attentif

Claude Rus fera bien évidemment l'ouverture. Où ? Ce n'est pas encore décidé, mais certainement dans un ruisseau descendant de l'Aubrac et seulement en fin de matinée après avoir été à la rencontre de ses amis pêcheurs pour juger des tendances.

## Petit rappel du président pour la saison 2022

Ouverture de la truite samedi 12 mars, fermeture le 18 septembre au soir. La maille de la truite est de 23 cm en 2e catégorie (Lot et lac du Nayrac), 20 cm en 1re catégorie (ruisseaux).  
Quota : 6 truites par jour et par pêcheur.  
Bonne ouverture à tous.

## Le Nayrac

### Un moment musical et poétique en hommage à Jean Ferrat



Dimanche 6 mars, les clubs des Genêts d'or de Florentin et Sourires d'automne du Nayrac avaient programmé un concert hommage à Jean Ferrat par la troupe « A tout bout de Chant ». Au cours de ce moment musical empreint de poésie, les artistes sur scène interprétaient des chansons de Jean Ferrat. Celles-ci s'enchaînaient avec une mise en scène originale des chanteurs et musiciens qui se trouvaient dans un café et qui commentaient « l'actualité ». Ainsi, l'amour, la vie, le temps qui passe étaient évoqués en prélude aux textes de Jean Ferrat avec des références poéti-

#### Les artistes remercient le public

ques de Lamartine, Paul Fort... et bien sûr Aragon. Si certaines chansons étaient très connues, d'autres l'étaient moins, mais évoquaient toujours les thèmes chers au chanteur compositeur et touchaient particulièrement les spectateurs. Avant de se quitter, les artistes invitaient le public à reprendre la chanson certainement la plus populaire « La montagne » et se tenaient à la disposition de ceux qui souhaitaient s'entretenir avec eux après cette séance de partage et d'émotion.



### **LE NAYRAC.** Travaux d'entretien pour les espaces verts

Depuis quelques semaines, les travaux d'entretien des espaces verts ont débuté. Profitant des belles journées de la fin février, les haies du camping ont été taillées et le chemin piétonnier qui longe le plan d'eau dégagé par les employés communaux. Les pommiers, poiriers, groseilliers du jardin situé derrière l'église ont aussi été raccourcis dès le premier jour de mars, car comme le dit le dicton « Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars ». Il reste encore du travail de nettoyage avant d'entreprendre les plantations, mais déjà les bulbes et les vivaces mis en place à l'automne sortent de terre et promettent d'égayer les parterres.